

PLAN DE PRÉVENTION ET D'INTERVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION 2025-2026

ÉCOLE : École secondaire de Lamothe-Cadillac
DATE DU DERNIER SONDAGE : mai 2025

ÉLABORÉ EN DATE DU : 2025-10-16
REMISE À LA SURINTENDANCE : 17 octobre 2025
AFFICHER SITE WEB : Avant 31 octobre 2025

MEMBRES DE L'ÉQUIPE POUR LA SÉCURITÉ ET LA BIENVEILLANCE DANS L'ÉCOLE

Nom de l'élève : Emily Rompf

Nom de la direction de l'école : Meline Mboudjeke

Membre du personnel enseignant : Nacima Zerouati, Kara Eaves

Membre du personnel non-enseignant : Chantal Touvor

Nom du parent, tuteur ou tutrice : Tina Van Hinte

Nom du conseiller pédagogique de l'équipe écoles sécuritaires et bienveillantes : Béatrice Khemiss

Nom du membre de l'équipe de travail social ou de santé mentale (si disponible) : Josée Goudreault, Uwamahoro, Christine

1. Énoncés de politiques :

L'intimidation :

- l'intimidation est préjudiciable au bien-être et à l'apprentissage des élèves ;
- l'intimidation nuit au climat scolaire, y compris aux relations saines ;
- l'intimidation, notamment la cyberintimidation, est un problème grave qui n'est pas acceptable dans un environnement scolaire (y compris virtuel), dans le cadre d'une activité scolaire ou dans toute autre circonstance ayant une incidence sur le climat scolaire.

2. Définition de l'intimidation :

Selon la [Loi sur l'éducation](#), « intimidation » s'entend d'un comportement agressif et généralement répété d'un élève envers une autre personne qui, à la fois,

a) a pour but, ou dont l'élève devrait savoir qu'il aura vraisemblablement cet effet :

- (i) soit de causer à la personne un préjudice, de la peur ou de la détresse, y compris un préjudice corporel, psychologique, social ou scolaire, un préjudice à la réputation ou un préjudice matériel,
- (ii) soit de créer un climat négatif pour la personne à l'école,

b) se produit dans un contexte de déséquilibre de pouvoirs, réel ou perçu, entre l'élève et l'autre personne, selon des facteurs tels que la taille, la force, l'âge, l'intelligence, le pouvoir des pairs, la situation économique, le statut social, la religion, l'origine ethnique, l'orientation sexuelle, la situation familiale, le sexe, l'identité sexuelle, l'expression de l'identité sexuelle, la race, le

handicap ou des besoins particuliers. On entend en outre par comportement, pour l'application de la définition d'« **intimidation** », le recours à des moyens physiques, verbaux, électroniques, écrits ou autres.

Cyberintimidation

On entend en outre par intimidation, pour l'intimidation par des moyens électroniques (communément appelée cyberintimidation), notamment par :

- a) la création d'une page Web ou d'un blogue dans lequel le créateur usurpe l'identité d'une autre personne ;
- b) le fait de faire passer une autre personne comme l'auteur de renseignements ou de messages affichés sur Internet ;
- c) la communication électronique d'éléments d'information à plus d'une personne ou leur affichage sur un site Web auquel une ou plusieurs personnes ont accès.

STRATÉGIES EN MATIÈRE D'ÉDUCATION, DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION

Cette section cible les interventions qui visent à accroître l'éducation, la sensibilisation et la communication auprès des élèves, du personnel, des parents, tuteurs et tutrices ainsi que l'ensemble de la collectivité afin qu'ils contribuent à la lutte contre l'intimidation et l'adoption des comportements appropriés par les élèves.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, outiller la communauté scolaire (élèves, parents et membres du personnel) de toutes les écoles à soutenir la mise en œuvre des pratiques qui contribueront au bien-être et à l'épanouissement des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, établir et adopter de façon systématique une culture réparatrice à l'échelle de l'école afin de développer les compétences pour les relations saines.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui intègrent les cercles proactifs et réactifs au quotidien : __90 % en 7 ^e et 8 ^e année 70_% de classes en 9 à 12	Formation du personnel (projeter les vidéos à la rencontre de février), intégration bimensuelle des cercles check-in, un lundi sur deux, cercles de communication aux 3 mois lors de la présentation des valeurs, chaque classe essaie de faire un cercle relationnel 1 fois par mois Observation entre pairs, Reconnaissance des classes engagées et valorisation des enseignants impliqués. Faire la promotion des ateliers destinés aux parents sur le bien-être et la santé mentale		mai 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école	Création d'un comité élève pour la bienveillance et justice sociale, sondage sur le climat relationnel Les droits de la personne : Enseigner les droits de la personne 7e-8 ^e année		mai 2026 Avant le 10 décembre.

Priorité 2 de l'école : Communiquer et outiller la communauté scolaire par rapport aux pratiques de prévention et de lutte contre l'intimidation.

Stratégies/Activités	Moyen de communication (outil utilisé pour transmettre le message)	Mode de communication (manière ou forme de la communication)	Date
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>aux élèves de l'école</u> :	Teams, babillards, LACA TV. Présentations en classe, affiches, capsules vidéo des écoles sécuritaires et bienveillantes et des équipes de santé mentale	En personne, visuel, numérique	Décembre 2025
Communication des politiques et des stratégies sur la prévention et l'intervention de l'intimidation <u>au personnel de l'école</u> :	Réunions pédagogiques, PPIMI imprimé, courriel	En personne, écrit, numérique	Novembre 2025
Communication <u>à l'intention des parents</u> :	Site web de l'école, soirée d'information, conseil d'école	Écrit, numérique, rencontre	Novembre 2025 et février 2026

STRATÉGIES DE PRÉVENTION EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

Cette section cible les interventions à mettre en œuvre pour assurer de façon continue la prévention de l'intimidation. Les activités de prévention doivent avoir lieu au niveau de chaque élève, de chaque classe et au niveau de la communauté scolaire.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, promouvoir dans toutes les écoles les initiatives qui soutiennent au quotidien le bien-être et la santé mentale des élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, chaque classe s'engagera dans des activités de soutien au comportement positif.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes qui enseignent explicitement les comportements attendus : 100% de classes...	Élaboration d'un référentiel, intégration dans les routines, affichage visuel, modélisation par le personnel		Mai 2026

	SCP Rappel et enseignement explicite des règles de la classe et des codes de bonne conduite de l'école. Enseignement explicite des comportements attendus, de la gestion de la colère et des conflits, avec l'appui de référentiels, de supports visuels et des matrices de comportement. Mise en place et animation d'activités liées avec le calendrier des valeurs : au moins une activité est faite par niveau scolaire la 2^e semaine du mois (alternance des périodes sera annoncé chaque mois durant la réunion du personnel		
Pourcentage du taux d'assiduité des élèves : 80%	Suivi mensuel, communication avec les familles, reconnaissance des efforts, soutien personnalisé		Mai 2026
Pourcentage des élèves qui se sentent bien et en sécurité dans l'école : _80__%	Sondage sur le climat scolaire, cercles de parole, activités de bienveillance, clubs inclusifs Formations racines de l'empathie en 7^e et 8^e année – sécurité et bien-être – Décembre 2025 Littératie en santé mentale 7^e, 8^e et 10^e année - sécurité et bien-être -Novembre 2025 Programme de mentorat entre élèves, activités de cohésion de groupe Création d'un club Justice sociale (diversité et inclusion),		Mai 2026

	participation à une activité externe liée à l'équité		
Autre indicateur selon les besoins de l'école			Mai 2026

Priorité 2 de l'école : L'école s'engage à participer aux activités systémiques du Conseil scolaire Viamonde.

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage de classes ayant participé à au moins une activité de chaque thème du Calendrier – voir le Calendrier des dates importantes et des diversités 2025-2026.pdf 90% de classes...	Intégration du calendrier dans les plans mensuels, affichage des thèmes sur les écrans de l'école, animation d'activités thématiques par les élèves – au moins une activité par niveau durant la 2 ^e semaine de chaque mois en rotation de période		Mai 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école	Création d'un club Justice sociale (diversité et inclusion),		Novembre 2026

Le développement des compétences relationnelles fait partie du processus universel de l'apprentissage socio émotionnel (ASÉ).

Participer à des initiatives portant sur l'équité et l'inclusion :

- Inclure les perspectives des **Premières Nations, des Métis et Inuit dans** la planification de l'enseignement, par l'entremise des ressources disponibles au conseil et des voix authentiques ;
 - Lecture de la reconnaissance du territoire au moins une fois par semaine à la radio ou télé scolaire le matin;
 - Utiliser le guide de la reconnaissance des territoires comme outil pédagogique;
 - Se familiariser avec la pédagogie du lieu, qui inclut des apprentissages expérientiels en plein air;
 - Préconiser, inclure et se référer aux valeurs universelles dont le respect, l'amour, l'humilité, l'honnêteté;
 - Participation à la Semaine de reconnaissance des traités -première semaine du mois de novembre;
 - Prendre connaissance du Guide culturel des pratiques gagnantes pour l'inclusion des perspectives autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits) dans l'enseignement situé dans le EAV ou le TEAMS de l'éducation autochtone;
 - Rendre disponible et intégrer les œuvres littéraires écrites par des Premières Nations, Métis et Inuit en salle de classe. (les œuvres disponibles sont cataloguées sous divers thèmes, incluant la nature, la famille, réconciliation, etc.);

- Prendre part aux activités suggérées dans le calendrier mensuel ECLC, qui inclut l'éducation autochtone, l'environnement et la construction identitaire;
- Participer aux activités pour souligner le mois de l'histoire des peuples autochtones (juin) et la Journée nationale des Autochtones ;
- Avec l'appui des responsables de l'éducation autochtone, désigner un membre du personnel comme ambassadeur ÉDAU (Éducation autochtone) pour contribuer à tisser des relations avec les communautés autochtones environnantes, ainsi qu'assurer l'utilisation des ressources et l'inclusion respectueuse des Premières Nations, Métis et Inuit dans l'école (maintenir le réseau vivant grâce à des formations, rencontre d'échange avec les CP, responsables ÉDAU et partenaires autochtones);
- Faire un rappel pour l'auto-identification volontaire et confidentielle des Premières Nations, Métis, Inuits lors de l'inscription initiale ou à tout autre moment pendant l'année.

Intégrer les principes de la **pédagogie sensible et adaptée à la culture, des perspectives et des activités culturelles significatives** dans la planification de l'enseignement ;

- Mettre en place des initiatives pour appuyer une pédagogie sensible et adaptée à la culture;
- Encourager la réflexion, les questions; Outil d'autoréflexion sur l'humilité culturelle à l'intention des professionnels
- Introduire le terme enseignement culturellement pertinent pour décrire l'enseignement qui intègre les connaissances de l'élève et ses expériences au foyer et dans la communauté dans le curriculum, de même que dans l'enseignement et les expériences d'apprentissage en classe;
- Intégrer les trois principes essentiels (avoir des attentes élevées envers tous les élèves, aider les élèves à développer leurs compétences culturelles et guider les élèves dans le développement d'une sensibilité culturelle;
- Encourager les élèves à orienter leur apprentissage en intégrant leur identité et leurs connaissances préalables à leurs expériences au foyer et dans la communauté;
- Initier une démarche de construction identitaire chez les élèves; Ateliers : Ma culture dans le resPAIX, My Blueprint: enquête Qui suis-je?, excursions SMSO(Commencer par soi-même? Où est-ce qu'on trouve comment initier?);
- Veiller à développer les perspectives socioculturelles des élèves;
- Planification de l'intégration des référents culturels dans l'enseignement;
- Varier les ressources et le matériel pédagogique pour que le milieu d'apprentissage reflète et soit accessibles à l'ensemble des apprenants;
- Choisir des ressources, du matériel et des livres qui présentent à la fois des perspectives locales et globales;
- Exploitez une variété de ressources en littérature, en arts, etc., qui incorporent les cultures des élèves;
- Faire la promotion d'un leadership culturel partagé;
- Célébration de la communauté scolaire (p. ex., journée multiculturelle);
- Faire preuve d'humilité, consulter et demander plutôt que présumer et imposer ce que nous croyons soit l'inclusion respectueuse des cultures qui ne sont pas la nôtre;

Privilégier des activités qui favorisent le développement du **leadership** chez les élèves ;

- Assurer la mise en œuvre du conseil d'élève;
- Participation à l'initiative La voix des élèves;
- Participation aux activités animées par l'équipe de l'animation culturelle.

Assurer la mise en œuvre de **clubs et/ou d'alliance d'écoles** ;

- Robotique – 7e à 10^e
- Devoirs
- Mathématique 9 à 12
- TPCL
- Orchestre et DJ
- Chorale
- Club des échecs
- Club de bricolage
- Club d'improvisation
- Basketball
- Volleyball
- Natation
- Badminton
- Soccer
- Athlétisme
- Danse
- Club vert
- Justice sociale
- Décoration

➤ Participation aux **activités offertes par des organismes externes**.

- Accentuer le partenariat avec le CCFWEK de Windsor et les autres agences de services jeunesse de la ville

STRATÉGIES D'INTERVENTION ET DE SOUTIEN EN MATIÈRE D'INTIMIDATION

L'intimidation est une difficulté relationnelle qui demande une solution relationnelle. Cette section cible les interventions et le soutien à offrir tant aux élèves victimes de l'intimidation que ceux qui la pratiquent. Lors de l'intervention, affirmer clairement que l'intimidation est un comportement inacceptable. L'intervention doit viser l'enseignement des habiletés relationnelles (relations saines, la collaboration, le respect des différences, la tolérance, l'empathie, la résolution de conflits) et la compréhension nécessaire pour que les élèves n'empruntent pas la voie de l'intimidation et se comportent en citoyen responsable. L'annexe jointe à ce plan offre des suggestions de stratégies à mettre en œuvre.

Priorité du Conseil : D'ici juin 2026, développer dans toutes les écoles la capacité des intervenants à soutenir les élèves qui sont victimes et témoins de l'intimidation tout en modélisant les comportements attendus auprès de tous les élèves.

Priorité 1 de l'école : D'ici juin 2026, tous les membres du personnel de l'école connaîtront les programmes et le soutien disponibles pour les élèves qui ont subi des actes d'intimidation, pour les témoins des actes d'intimidation et pour les élèves qui ont commis les actes d'intimidation.

Stratégies/Activités	Soutien aux élèves	Date
Les programmes de soutien sont disponibles compte tenu de la situation et du besoin. ➤ Soutien aux élèves qui ont <u>subi</u> des actes d'intimidation	Rencontres individuelles, accompagnement par intervenant, accès aux ressources externes Utilisation au besoin des cercles réparateurs et conférences réparatrices	Selon les besoins, en continu
➤ Soutien aux élèves qui ont été <u>témoins</u> des actes d'intimidation	Cercles de parole, sensibilisation, implication dans des projets de bienveillance Utilisation au besoin des cercles réparateurs et conférences réparatrices	Selon les besoins, en continu
➤ Soutien aux élèves qui ont <u>pratiqué</u> des actes d'intimidation	Rencontres éducatives, gestes réparateurs, suivi comportemental Utilisation au besoin des cercles réparateurs et conférences réparatrices	Selon les besoins, en continu

Priorité 2 de l'école : D'ici juin 2026, les membres du personnel de l'école utiliseront **l'approche réparatrice** et seront en mesure d'intervenir en fonction du [tableau décisionnel](#).

Indicateurs de réussite	Stratégies/activités	Résultats (novembre, février et mai)	Échéancier
Pourcentage du personnel formé aux pratiques réparatrices et au Soutien au comportement positif : ___70___ % du personnel...	Formations internes, capsules vidéo, accompagnement pédagogique – réunion de personnel de février 2026		Mai 2026
Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui répertorie les écarts de comportement à l'aide du FORMS (Élémentaire , Secondaire) : 90% du personnel...	Rappel des procédures, soutien technique, suivi mensuel		En continu jusqu'en juin 2026

Pourcentage du personnel enseignant et administratif qui favorise les gestes réparateurs en lien avec la discipline progressive : _85_% du personnel...	Modélisation, partage de pratiques, reconnaissance des initiatives		Mai 2026
Autre indicateur selon les besoins de l'école	Création d'un comité de pratiques réparatrices, sondage sur les interventions		Mai 2026

SIGNALEMENT DES ACTES D'INTIMIDATION

Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel prend au sérieux toutes les allégations d'intimidation, y compris de cyberintimidation, et agit rapidement, avec tact et sollicitude, dans son suivi auprès des élèves qui divulguent ou signalent des incidents ayant rapport à des actes d'intimidation. Les conseils scolaires doivent s'assurer que chaque membre de leur personnel qui travaille directement avec les élèves (administratrices et administrateurs, enseignantes et enseignants et autres membres du personnel scolaire) réagit à tout comportement d'élève susceptible de nuire au climat scolaire dans les situations où elle ou il juge qu'il est sécuritaire de le faire. Le comportement visé désigne tout comportement inapproprié et irrespectueux observé à n'importe quel moment à l'école et à l'occasion de tout événement lié à la vie scolaire, y compris dans les environnements d'apprentissage virtuels. ([NPP144](#))

Stratégies pour encourager la dénonciation des actes d'intimidation	Outils de dénonciation
➤ Pour dénoncer des actes d'intimidation, <u>l'élève</u> est encouragé à : ○ Aller voir un adulte de confiance. ○ Dénoncer les actes en utilisant : Le billet de signalement ou la fiche signalétique de l'école ou; Le Forms pour le signalement des incidents de l'école. ○ Aller voir la direction ➤ Pour signaler des actes d'intimidation, <u>les adultes</u> de l'école doivent : ○ Aviser la direction de l'école. Faire rapport à la direction s'il apprend qu'un élève peut s'être livré à une activité pouvant mener à une suspension ou à un renvoi de l'école. Signaler les actes ou les comportements à la direction de l'école dès qu'il est raisonnablement possible de le faire; ○ Remplir le formulaire : Rapport d'incident en lien à la sécurité dans les écoles – Partie I; ○ Consigner les incidents dans le registre des incidents de l'école; ○ Remplir le formulaire en ligne : Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident; ○ Si un incident répond à plusieurs critères, plusieurs procédures de signalement s'appliquent. Remplir	- Utiliser le Code QR pour les écoles secondaires (Exemple : FORMS)

tous les formulaires de signalement multiple nécessaire. Veuillez suivre les exigences relatives au signalement : [PROCÉDURE DE SIGNALEMENT DE LA VIOLENCE AU TRAVAIL DANS LES CONSEILS SCOLAIRES Annexe H](#);

- Tout membre du personnel qui est témoin d'un acte d'un élève qui pourrait mener à une suspension ou à une suspension en attente de renvoi doit, à l'aide du système de déclaration d'incident en ligne, remplir le formulaire Rapport d'incident en lien avec la sécurité dans les écoles conformément à la Loi sur l'éducation et selon ce qu'indiquent les notes Politique/Programmes nos [144](#) et [145](#) et les [Directives administratives no 3,204](#);
- Pour signaler un incident de violence ou un risque de violence, le membre du personnel doit fournir les informations demandées dans l'outil de déclaration des incidents qui se trouve au lien suivant : [Écoles sécuritaires - Déclaration d'incident](#) ;
- Si l'acte de violence ou le risque de violence contre le membre du personnel vient d'une ou d'un élève, le membre du personnel doit procéder de la même façon soit fournir les informations dans l'outil de déclaration d'incident en ligne. Le membre du personnel doit remettre ce formulaire rempli au plus tard 24 heures suivant l'incident. ([Directives administratives no 4,32](#)).

- Pour signaler un cas d'intimidation en tant que parents, tuteurs, tutrices :
- Communiquer avec l'école :
 - Parler directement à la direction de l'école.
 - Contacter l'enseignant(e) de votre enfant et/ou la direction.
 - En cas d'insatisfaction avec la réponse de l'école : Recontacter la direction pour discuter de la situation.

Après le signalement d'une situation d'intimidation :

➤ Pour signaler une insatisfaction de la réponse de l'école :

- Communiquer avec la direction de l'école
- Communiquer avec l'enseignant.e et/ou la direction
- Si des insatisfactions persistent, discuter avec la surintendance de l'éducation de l'école.

Rôles et responsabilités des membres de la communauté scolaire**Les membres du personnel :**

- Respecter le PPIMI de l'école ;
- Veiller à la sécurité des milieux d'apprentissage des élèves ;
- Recevoir les confidences des élèves ;
- Participer au moyen de dénonciation ;
- Intervenir s'il est témoin d'un « comportement d'élève qui nuit vraisemblablement au climat scolaire » ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner les incidents ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire ;
- Participer à la formation autonome et obligatoire - violence en milieu de travail ;
- Participer volontairement aux sondages portant sur le climat scolaire.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

- Nommer le comportement inapproprié ;
- Demander à l'élève de cesser le comportement inapproprié ;
- Expliquer pourquoi le comportement est inapproprié ou irrespectueux ;

- Demander à l'élève de modifier son comportement à l'avenir ;
- Fournir un soutien aux comportements positifs ;
- Faire le signalement à la direction de l'école. Informer la direction dès qu'il est raisonnablement possible de le faire ;
- Collaborer selon les recommandations des étapes des interventions lors d'un incident de violence ou d'acte d'intimidation ;
- Consigner l'incident ;
- Remplir tous les formulaires de signalement multiple nécessaire.

Les élèves :

- Faire preuve de civisme et de respect envers le personnel de l'école ainsi qu'aux autres élèves de l'école ;
- Respecter le code de conduite de l'école ;
- Participer aux activités liées à la prévention de l'intimidation ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Dénoncer les actes et les gestes d'intimidation et de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Réactions possibles en cas d'intimidation :

Adopter les comportements de protection et de coresponsabilité suivants :

- S'éloigner et aller chercher de l'aide plutôt qu'observer ;
- Évaluer les risques ;
- Demander calmement de cesser le comportement d'intimidation p. ex. « laisse donc faire... » ;
- Offrir une présence alliée p. ex. « je ne suis pas d'accord », « je vais aller chercher de l'aide » ;
- Signaler les cas d'intimidation ou de violence au personnel scolaire, à un adulte de confiance, par la fiche de signalement ou le Forms de l'école.

Les parents, tuteurs, tutrices :

- Se renseigner sur les sujets suivants : L'intimidation, la discipline progressive, les politiques de l'école en matière d'intimidation ;
- Consulter le code de conduite de l'école ;
- [Découvrez comment les écoles règlent les problèmes de comportement au moyen d'un processus de discipline progressive.](#)
- Consulter le bulletin d'information de l'école en matière d'intimidation ;
- Devenir membre de l'équipe œuvrant pour une école sécuritaire et bienveillante ;
- Consulter le plan de prévention et d'intervention en matière d'intimidation de l'école (PPIMI) ;
- Participer aux sondages portant sur le climat scolaire -mai 2024 ;
- Participer aux ateliers pour les parents offerts par le conseil ou visionner les enregistrements des ateliers précédents : Retrouver les liens de connexion et enregistrements ici : [Ateliers pour les parents \(csviamonde.ca\)](https://csviamonde.ca)

